

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017

(en milliers EUR)

Estimations initiales

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2017	
			Par article	Total
		TITRE I - RECETTES COURANTES		
		Secteur I - Recettes fiscales		
		Recettes fiscales spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement		
CD	36 01 20	Taxes sur le versement des eaux usées, sur les charges environnementales et sur les prélèvements d'eau souterraine potabilisable, redevances et contributions de prélèvement sur les prises d'eau perçues en vertu du Code de l'eau (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : article de base 01.03, programme 13, division organique 15 et au Fonds de solidarité internationale pour l'Eau : article de base 01.04, programme 13, division organique 15)	53 872	
CD	36 01 70	(Modifié) Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 25 juillet 1991 sur les déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	26 800	
CD	36 02 70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	260	
CD	36 03 70	(Modifié) Taxes sur les organismes exécutant des obligations de reprise (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	3 000	
CD	38 01 50	Sommes perçues en vertu du décret du 5 juin 2008 relatif à la répression des infractions en matière d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	650	
		<i>Total Division organique 15</i> <i>Dont recettes affectées</i>		84 582 84 582
		Recettes fiscales spécifiques - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie		
CD	36 01 90	(Modifié) Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés (recettes affectées au Fonds des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01, division 16, programme 03)	258	
FU	36 02 90	Taxe sur les mâts éoliens	0	
CD	36 03 90	(Nouveau) Taxe sur les bénéfices résultant de la planification en application de l'article D.VI.48 du CoDT (recettes affectées au fonds des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., division 16, programme 03)	0	
		<i>Total Division organique 16</i> <i>Dont recettes affectées</i>		258 258
		Recettes fiscales spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé		
FU	36 01 90	Taxe sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications	21 945	
		<i>Total Division organique 17</i> <i>Dont recettes affectées</i>		21 945 0
		Recettes fiscales générales - Division organique 19 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication		
LA	36 01 40	Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles	1 028 954	
LA	36 02 40	Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique	116 855	
LA	36 03 40	Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre copropriétaires, de parties indivises de tels biens	23 813	
LA	36 01 60	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	454 024	
LA	36 02 60	(Modifié) Taxe de mise en circulation (y compris eco-malus)	116 250	
LA	36 01 80	Taxes sur les logements abandonnés	0	
LA	36 02 90	Taxe sur les jeux et paris	23 000	
LA	36 03 90	Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	18 800	
LA	36 04 90	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	0	
LA	36 05 90	Redevance radio et télévision	100 145	
LA	36 07 90	Taxes sur les automates	19 502	
LA	37 01 0	Précompte immobilier	34 783	
LA	37 02 0	(Modifié) Intérêts et amendes sur impôts régionaux (article 6 §5 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 et DGO7)	14 839	
LA	56 01 50	Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	123 851	
		<i>Total Division organique 19</i> <i>Dont recettes affectées</i>		2 074 816 0
		Total Secteur I Dont recettes affectées		2 181 601 84 840
		Secteur II - Recettes générales non fiscales		
		Recettes générales - Division organique 09		
LA	11 1 11	Recettes relatives au personnel FWB d'eWbs	1 867	
		<i>Total Division organique 09</i> <i>Dont recettes affectées</i>		1 867 0

			Recettes générales - Division organique 10		
PM	16	01	12	Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques	0
PM	16	02	12	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région	0
PM	38	01	50	Fonds budgétaire en matière de Loterie (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : article de base 01.01, programme 03, division organique 10)	4 503
				<i>Total Division organique 10</i>	4 503
				<i>Dont recettes affectées</i>	4 503
				Recettes générales - Division organique 11	
				Personnel et affaires générales	
LA	11	01	11	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW	2 000
LA	11	02	11	(Nouveau) Remboursement rémunérations cofinancées par l'Europe	3 255
LA	11	03	11	Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux	11 276
LA	11	01	40	Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas	30
				<i>Total Division organique 11</i>	16 561
				<i>Dont recettes affectées</i>	0
				Recettes générales - Division organique 12	
				Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication	
LA	06	01	00	Produits divers	10 000
LA	06	02	00	Remboursement de sommes indûment payées	4 000
LA	08	01	10	Remboursement des sommes en relation avec les dépenses exposées par les organes de contrôle de la Région auprès des O.I.P. soumis aux lois des 10 juin 1937 et 16 mars 1954 et auprès des autres organismes pararégionaux	0
LA	11	01	11	Recettes relatives au personnel FWB de la nouvelle CIF	250
LA	12	01	11	Versement par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	3 000
LA	16	03	12	Récupération de sommes en relation avec les dépenses de matériel et de services exposées pour le fonctionnement des administrations, y compris le produit de la vente des biens désaffectés	10
LA	16	04	12	Produit de la vente de biens non durables et de services	0
LA	16	05	12	Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional	0
LA	16	06	12	Produits de la location de biens non spécifiques	500
LA	26	01	10	Intérêts de placements	0
LA	26	02	10	Produit des opérations d'excédents d'émissions d'emprunts	0
LA	38	01	00	Récupération des créances contentieuses	800
LA	38	01	10	Prélèvement des cautions et produits des cautions après faillite	10
LA	38	02	10	Produit des retenues et des pénalités pour retard appliquées à des adjudicataires	80
LA	46	01	40	Contribution du Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	0
LA	49	02	24	Moyens transférés par la Communauté française	355 922
LA	49	03	24	Moyens complémentaires transférés par la Communauté française (à supprimer)	0
LA	49	04	24	Moyens transférés par la Communauté française - Calcul définitif exercice antérieur	3 406
LA	49	05	24	Dotations exceptionnelles de la Communauté française (à supprimer)	0
LA	49	05	41	Moyens liés aux compétences transférées	2 590 417
LA	49	06	24	Moyens perçus de la CFWB (accords de la Sainte Emilie)	3 454 465
LA	49	01	41	Arriérés des recettes dues à la Région par la Régie des Bâtiments	0
LA	49	02	41	Dotations Fédéral groupe jeux et paris	3 703
LA	49	04	41	Dotations Fédéral TC/TMC	6 312
LA	49	01	42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques	0
LA	49	02	42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - Calcul définitif exercice antérieur	0
LA	49	03	42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - recettes d'additionnels sous réductions des dépenses fiscales liées	2 569 182
LA	49	01	43	Dégrèvement fiscaux	0
LA	49	02	43	Recettes des amendes routières	43 902
				<i>Total Division organique 12</i>	9 045 959
				<i>Dont recettes affectées</i>	0
				Recettes générales - Division organique 15	
				Agriculture, ressources naturelles et environnement	
CD	38	01	50	BEA - Recettes du compte redevances (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 03, Division organique 15)	7
CD	38	02	50	Amendes administratives perçues en application des dispositions de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux et de ses arrêtés d'exécution (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 03, Division organique 15)	8
				<i>Total Division organique 15</i>	15
				<i>Dont recettes affectées</i>	15
				Recettes générales - Division organique 16	
				Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie	
				<i>Total Division organique 16</i>	0
				<i>Dont recettes affectées</i>	0
				Recettes générales - Division organique 17	
				Pouvoirs locaux, action sociale et santé	
				<i>Total Division organique 17</i>	0
				<i>Dont recettes affectées</i>	0
				Total Secteur II	9 068 905
				Dont recettes affectées	4 518

		Secteur III - Recettes spécifiques			
		Recettes spécifiques - Division organique 10			
CD	16 01 11	(Modifié) Produit de la vente de données et de services en matière de Géomatique		46	
					46
					0
		Recettes spécifiques - Division organique 12			
		Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication			
LA	21 01 10	Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette		0	
LA	26 01 10	Différentiel d'intérêts d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986 et 1987		204	
					204
					0
		Recettes spécifiques - Division organique 13			
		Routes et bâtiments			
PR	16 01 11	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.04, programme 02, division organique 13)		2 175	
PR	16 01 12	Produit de la location de biens		220	
MA	28 01 10	Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications		60	
PR	28 02 10	Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier		0	
FU	36 01 90	(Modifié) Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique : article de base 01.01, programme 11, division organique 13)		800	
PR	36 02 90	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes (recettes affectées au Fonds du trafic routier : article de base 01.01, programme 02, division organique 13)		15 469	
PR	38 01 50	Prescriptions immédiates, transactions et amendes liées aux infractions à la réglementation de la sécurité routière qui relève de la compétence des régions (recettes affectées au Fonds des infractions routières régionales : article de base 01.02, programme 02, division organique 13)		300	
PR	39 01 10	Programme CEE Infrastructure Transports - Routes		0	
					19 024
					18 744
		Recettes spécifiques - Division organique 14			
		Mobilité et voies hydrauliques			
RC	06 01 00	Recettes provenant de l'activité des aéroports		0	
PR	16 02 11	Recettes provenant de l'activité des barrages régionaux		100	
CD	16 02 12	Produit de la location des biens gérés par l'administration des transports		0	
CD	16 03 12	Recettes provenant des abonnements de transport d'élèves		0	
RC	16 04 12	Produit de la location de biens		122	
PR	28 03 10	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.02, programme 11, division organique 14)		2 000	
CD	38 01 30	Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire		5	
PR	39 02 10	Programme CEE Infrastructure Transports - Voies hydrauliques		0	
PR	39 03 10	Recettes diverses perçues en matière de sécurité routière (recettes affectées au Fonds de la sécurité routière : article de base 01.06,		9 270	
					11 497
					11 270
		Recettes spécifiques - Division organique 15			
		Agriculture, ressources naturelles et environnement			
FU	36 06 90	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recette affectée au Fonds wallon Kyoto : article de base 01.02 programme 13, division organique 15)		40 000	
RC	16 03 11	Recettes provenant du comptoir forestier		180	
RC	16 05 11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne « Gruerie d'Arlon » (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) (recette affectée au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne « Gruerie d'Arlon » : article de base 01.02, programme 11, division organique 15)		91	
RC	16 06 11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : article de base 01.03, programme 11, division organique 15)		35	
RC	16 07 11	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis		11 000	
RC	16 08 11	Quote-part régionale du produit de la vente des coupes de bois dans les forêts indivises		511	
CD	16 09 11	(Nouveau) Vente de services (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)		10	
CD	16 10 11	(Nouveau) Produits divers (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)		500	
CD	16 11 11	(Nouveau) Redevances pour les documents relatifs aux transferts (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)		700	
CD	16 12 11	(Nouveau) Contribution du secteur agricole aux frais de destruction et de transformation des cadavres d'animaux d'élevage (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)		770	
CD	16 13 11	(Nouveau) Contribution des intercommunales dans le fonctionnement du réseau « dioxines » (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)		400	
CD	16 14 11	(Nouveau) Recettes co-incinération marché d'intérêt général (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)		2 200	
RC	16 05 12	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne		20	
CD	16 06 12	Contribution dans le cadre des prestations pour l'identification et l'enregistrement des chiens (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 03, Division organique 15)		170	
RC	26 02 10	Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remembrement ou d'aménagement foncier bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte		5	
RC	28 01 30	Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière agricole (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.02, programme 12, division organique 15)		128	
RC	28 02 30	Produit de la location du droit de chasse		1 600	
RC	31 01 32	Remboursement de subsides et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques		0	
RC	31 02 32	Recettes perçues en vertu du dispositif budgétaire (recettes affectées au Fonds budgétaire S.I.G.E.C. : article de base 01.04, programme 04, division organique 15)		130	

RC	31	03	32	Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'information comptable agricole	77	
RC	36	03	90	Redevances et rétributions perçues en vertu du Code wallon de l'Agriculture, article D.193 (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux : article de base 01.01, programme 03, Division organique 15)	625	
RC	37	01	70	Part régionale du produit des permis de pêche, de chasse, de tenderie et des examens y relatifs	4 220	
CD	37	02	70	Droits de dossier perçus en vertu de l'article 22 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destiné au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	200	
CD	37	03	70	Droits de dossier perçus pour la délivrance de l'extrait conforme de la banque de données de l'état des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	3 045	
CD	37	04	70	(Nouveau) Droits de dossier liés à l'introduction d'une étude ou d'un projet d'assainissement des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	27	
CD	38	01	10	Produits de contributions provenant des distributeurs, des organismes d'assainissement agréés et de la S.P.G.E. sur base volontaire et de divers dons et legs au Fonds de solidarité international pour l'Eau (recette affectée au Fonds de solidarité international pour l'Eau : article de base 01.04, programme 13, division organique 15)	0	
CD	38	02	50	Divers dons et legs au Fonds pour le Bien être animal (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 03, Division organique 15)	0	
CD	38	03	50	(Modifié) Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	1 975	
CD	46	01	40	(Nouveau) Remboursement de subventions excédentaires (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets - section Fost Plus : article de base 01.01, programme 15, division organique 15)	0	
CD	49	01	10	Remboursement des avances consenties dans le cadre de projet européen et relatives à la partie cofinancée par la CEE (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	625	
				<i>Total Division organique 15</i>		69 244
				<i>Dont recettes affectées</i>		51 631
				Recettes spécifiques - Division organique 16		
				Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie		
FU	26	03	10	Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de l'énergie	0	
FU	26	04	10	Intérêts sur avances récupérables en matière de logement	278	
CD	28	04	10	Redevances liées aux autorisations de voiries	0	
FU	28	01	20	Dividendes provenant de la participation de la Région dans le capital des sociétés agréées de logement	0	
FU	34	01	41	Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus	150	
FU	36	04	90	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 du même Code (recettes affectées au Fonds régional pour le relogement) : article de base 01.01, programme 12, division organique 16	75	
FU	36	05	90	Recettes résultant des amendes administratives perçues en vertu des articles 200bis et 200ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable	210	
PR	36	05	91	(Nouveau) Recettes en provenance de la Ville de Namur et d'Interparking dans le cadre du projet Grognon	750	
FU	36	08	10	(Nouveau) Contribution de la Société wallonne du Crédit social et du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie à la rémunération du personnel en charge des missions d'Audit	300	
FU	38	02	10	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz (recettes affectées au Fonds Energie : article de base 01.01, programme 31, division organique 16)	15 000	
				<i>Total Division organique 16</i>		16 763
				<i>Dont recettes affectées</i>		15 075
				Recettes spécifiques - Division organique 17		
				Pouvoirs locaux, action sociale et santé		
PR	11	02	11	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques	0	
PR	39	04	10	Remboursement de cofinancement européen	0	
				<i>Total Division organique 17</i>		0
				<i>Dont recettes affectées</i>		0
				Recettes spécifiques - Division organique 18		
				Entreprises, emploi et recherche		
MA	16	09	11	Contrats de consultation	5	
MA	16	10	11	Location de bâtiments industriels en application de l'article 42 de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique	455	
MA	26	05	10	Intérêts résultant de l'octroi d'avances récupérables et de prêts obligatoires à des entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	0	
MA	26	06	10	Intérêts sur avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	0	
MA	28	02	20	Participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées	0	
MA	31	05	32	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	0	
MA	31	06	32	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	80	
MA	31	07	32	Récupération de primes d'emploi sur base de la loi du 4 août 1978 et du décret du 25 juin 1992 modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique	2	
TI	36	01	90	Recettes générées dans le cadre de la délivrance des cartes professionnelles	62	
MA	38	01	20	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales	0	
TI	38	10	00	Recettes générées dans le cadre des cautions titres services	0	
MA	49	02	41	Moyens supplémentaires accordés par le Fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale	0	
				<i>Total Division organique 18</i>		604
				<i>Dont recettes affectées</i>		0
				Total Secteur III		117 382
				Dont recettes affectées		96 720
				Total TITRE I		11 367 888
				Dont recettes affectées		186 078

		TITRE II - RECETTES DE CAPITAL			
		Secteur I - Recettes fiscales			
		Recettes fiscales générales - Division organique 19 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication			
LA	56 02 50	Droits de succession et de mutation par décès		825 301	
		<i>Total Division organique 19 Dont recettes affectées</i>			825 301 0
		<i>Total Secteur I Dont recettes affectées</i>			825 301 0
		Secteur II - Recettes générales non fiscales			
		Recettes générales - Division organique 12			
LA	06 01 00	Recettes diverses		30	
LA	06 02 00	Remboursement de sommes indûment payées		140	
LA	73 01 10	Récupération du coût des travaux et d'expropriations exposées pour compte de tiers		0	
LA	74 01 22	Versement par les comptables du Service Public de Wallonie opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées		600	
LA	76 01 12	Produit de la vente d'emprises inutilisées		800	
LA	76 01 32	Produit de la vente d'immeubles		500	
LA	76 02 32	Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des bâtiments et des implantations		0	
LA	77 01 20	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux		0	
LA	77 02 20	Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service		100	
		<i>Total Division organique 12 Dont recettes affectées</i>			2 170 0
		<i>Total Secteur II Dont recettes affectées</i>			2 170 0
		Secteur III - Recettes spécifiques			
		Recettes spécifiques - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication			
LA	06 01 00	Recettes résultant de la gestion énergétique immobilière du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds de la gestion énergétique immobilière : article de base 01.01, programme 31, division organique 12)		0	
LA	96 01 10	Différentiel d'amortissement d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986-1987		2 863	
		<i>Total Division organique 12 Dont recettes affectées</i>			2 863 0
		Recettes spécifiques - Division organique 14 Mobilité et voies hydrauliques			
CD	16 01 11	Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire		45	
CD	57 01 20	Remboursement par la SRWT de plus values et du produit de la vente de biens immobiliers		0	
		<i>Total Division organique 14 Dont recettes affectées</i>			45 0
		Recettes spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement			
RC	76 01 11	Produits résultant de la vente de bois domaniaux		4 000	
RC	76 01 32	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.02, programme 12, division organique 15)		526	
RC	86 01 70	Produits résultant du recouvrement des sommes dues par les propriétaires, usufruitiers et exploitants au terme des opérations de remembrement ou d'aménagement foncier de biens ruraux		3 076	
RC	86 02 70	Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement ou d'aménagement foncier de biens ruraux		600	
		<i>Total Division organique 15 Dont recettes affectées</i>			8 202 526
		Recettes spécifiques - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie			
FU	51 01 12	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement		0	
FU	53 01 10	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers		0	
CD	76 01 12	(Modifié) Produits de la revente de sites à réaménager et remboursement de subventions octroyées en matière d'aménagement opérationnel (recettes affectées au Fonds d'aménagement opérationnel de rénovation des sites wallons : article de base 51.05, programme 03, division organique 16)		100	
CD	76 02 12	(Modifié) Produits de la vente des terrains de la sucrerie de Genappe (recettes affectées au Fonds des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., division 16, programme 03)		1 250	
CD	76 03 12	(Nouveau) Produits de la revente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (recettes affectées au Fonds des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., division 16, programme 03)		0	
FU	76 02 32	Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW		0	
FU	86 01 10	Remboursement d'avances récupérables en matière de logement		857	

CD	87	01	20	Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	2	
FU	87	02	20	(Modifié) Remboursement d'avances dans le cadre du dispositif Ecopack/renopack (recettes affectées au Fonds relatif au dispositif Ecopack et renopack : article de base 01.01, programme 41, division organique 16)	35 013	
				<i>Total Division organique 16</i>		37 222
				<i>Dont recettes affectées</i>		36 363
				Recettes spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé		
PR	86	02	10	Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques	0	
				<i>Total Division organique 17</i>		0
				<i>Dont recettes affectées</i>		0
				Recettes spécifiques - Division organique 18 Entreprises, emploi et recherche		
MA	51	02	12	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	1 500	
MA	51	03	12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	3 000	
MA	86	03	10	Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises	0	
MA	86	04	10	Récupération d'avances et de redevances octroyées par conventions de stratégie (ex S.D.R.W. – C.P.T.E.I.)	0	
MA	86	05	10	Fonds de rénovation industrielle (recettes affectées au FRI : article de base 51.07, programme 02, division organique 18)	0	
MA	86	03	70	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 34, division organique 18)	24 000	
				<i>Total Division organique 18</i>		28 500
				<i>Dont recettes affectées</i>		24 000
				<i>Total Secteur III</i>		76 832
				<i>Dont recettes affectées</i>		60 889
				<i>Total TITRE II</i>		904 303
				<i>Dont recettes affectées</i>		60 889
				TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS		
				Secteur II - Recettes générales non fiscales		
				Recettes spécifiques - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication		
LA	96	01	10	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en euro	0	
LA	96	01	20	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères	0	
				<i>Total Division organique 12</i>		0
				<i>Dont recettes affectées</i>		0
				<i>Total Secteur II</i>		0
				<i>Dont recettes affectées</i>		0
				<i>Total TITRE III</i>		0
				<i>Dont recettes affectées</i>		0
				TOTAL GENERAL		12 272 191
				<i>Dont recettes affectées</i>		246 967
				<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>		